

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 260 autorisant l'exhumation et le transfert en France des restes mortels du médecin lieutenant-colonel Martial Clean).

n° 260

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
18 mars 1940

Numéro JO  
n° 520 du 31/03/1940

Date du numéro  
31 mars 1940

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884: Vu l'arrêté ministériel du 29 juillet 1916 déterminant les conditions d'autorisation pour l'exhumation et le transfert en France des restes mortels des personnes décédées dans les colonies

**Vu** la dépêche ministérielle n° 188 du 9 mars 1940 relative à l'inhumation en France des restes mortels du médecin lieutenant-colonel Martial (Jean).

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

— Sont autorisés l'exhumation et le transfert en France des restes mortels du médecin lieutenant-colonel Martial (Jean), décédé à Djibouti le 18 juin 1939.

#### Art. 2

— Le général commandant supérieur, le chef du Service de santé, le commandant du cercle de Djibouti et le commissaire de police sont chargés de l'exécution de la présente décision qui sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

**Hubert DescHamps.**